

REGLEMENT COURSE DES ANGUILES 2020

Règlement - Course des Anguilles 2020

L'association « Le Running Club Hondshooteois » en partenariat avec la municipalité d'Hondshoote organisent le Dimanche 26 Janvier 2020 la 11ème Course des Anguilles ;

Les coureurs non licenciés FFA 2019/2020 doivent fournir l'une des pièces justificatives suivantes :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : o Fédération des clubs de la défense (FCD), o Fédération française du sport adapté (FFSA), o Fédération française handisport (FFH), o Fédération sportive de la police nationale (FSPN), o Fédération sportive des ASPTT, o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);
- ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance :

AXA N° 0000004203636604

Responsabilité individuelle accident: Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Inscriptions :

- En ligne, sur le site du Running Club Hondshooteois (supplément de **1€ frais de gestion NJUKO**)

- Par courrier : à l'aide du bulletin d'inscription téléchargeable sur notre site internet (**date limite le 23 janvier 2020**).

Le bulletin doit être accompagné de la photocopie du certificat médical ou de la licence respectant la réglementation de la FFA et du chèque à l'ordre du Running Club Hondshooteois .

TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION INCOMPLETE NE SERA PAS ENREGISTREE :

inscription à La Salle Coluche à HONDSCHOOTE

le Samedi 25 Janvier 2020 de 14h00 à 18H00 et le dimanche 26 Janvier 2020 de 7H30 à 9H30

(supplément de 2 euros, le jour de la course).

Frais D'inscriptions :

– La Course des As de 10 000m (Label départemental) au tarif est de **9 euros**.

Dossards :

Remise des dossards : le Samedi 25 Janvier 2020 de 14H00 à 18H00 et le Dimanche matin à la Salle Coluche .

Départs – Arrivées :

ATTENTION : Le Départ de la course s'effectuera à **10h avenue du quai (en face de la CCHF) à 400 m** du retrait des Dossards.

L'arrivée de la course s'effectuera à la salle Coluche.

Ravitaillement :

Ravitaillement au 5eme Kilomètre et à l'arrivée .

Résultats et Classement :

Ils seront affichés à la Salle Coluche auprès du juge arbitre pour la course à Label Départemental.
Les réclamations ne seront pas acceptées au-delà de 30 minutes.

Sécurité :

La Sécurité et l'assistance médicale sont assurées par le Docteur Delobel d'Hondschoote et l'association « Croix Blanche Licquoise ».

Récompenses :

La remise des récompenses aura lieu à la Salle Coluche. Chaque participant ayant franchi la ligne d'arrivée recevra un cadeau et une bonne soupe.

Toutes les catégories seront récompensées de le/la cadet(te) au Master 5 F et H « podium 1/2/3 »

Présence obligatoire à la remise des récompenses.

Couverture photographique, télévisuelle et informatique :

Tout coureur, qui se voit attribuer un dossard, autorise l'organisateur à utiliser son image prise lors de l'événement et son adresse pour lui envoyer le classement.